ût respectée; s donnés aux

toute stipudemande no a république

e d'une autre

dans laquelle

ontinuent de

r à la barre

a été livrée. umanité de la

au épouvanne nuit obsarrêté du rees coupables; un autre arbitations sont

brûlées ; les

ens nationaux

détruire une

50,000 livres,

lheureux de-

, ou fugitificultes; leur

n ensance de-

e de 18 ans plus Bédoin,

: d'où es-tu,

& le lendeon pere : un

é à l'échafaud

ans page di Goupilleau, l

ange, j'ai fai

500 cadavres

es pour rece

s d'indignation

ez le scélérat

je l'ai dénond

ommes conten

uillotine bear

in rapport su

ses comités "

rsailles, & q

cien comité

demain. )

sidérable. rénées-OcciLIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Dimanche 7 Décembre 1794.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n°. 500, au coin de la rue Thénèse. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égurent, et adressées franches au citoyen Chas-Fontanille. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

### POLOGNE.

De Varsovie, le 26 octobre.

Le conseil-suprême a reçu du général Coczynsko la lettre suivante :

« Je m'adresse au conseil-suprême dans une affaire ai intéresse l'honaeur de la nation ainsi que celui de l'armée. Cent trente & quelques officiers qui ont été faits prisonniers à la malheureuse journée du 10, prierent que l'en voulut bien les traiter sur leur parole d'honneur Le genéral Fersen s'empressa de les faire jouir de la douur qu'ils demandoient. Mais , le dirai-je ? il s'en est trouvé neuf parmi eux, qui, dans la bassesse de leur ame, ont oublié ce qu'une parole d'honneur a de facré; à sans consulter ni leur propre réputation, comme oficiers, ni les suites fâcheuses que leur lâche conduite pout voir pour les braves camarades qu'ils ont laissés en arriere, se sont enfuis du camp des russes. N'ajoutons pas à tant de malheurs que nous prépare le destin, la perte de ce qui doit avoir à nos yeux l'importance la plus giande, la perte de l'honneur & de la réputation! Que par une punition exemplaire des fugitifs , le gouvernement apprenne aux nationaux & aux étrangers l'indignation dont pénètrent des procédés aussi bas, & la sévérité avec quelle il sait les punir! En conséquence, je prie l'iltre conseil national de donner des ordres prompts & écis, à l'effet de mettre aux fers, & de renvoyer au mp du général Fersen, les indignes guerriers que je dénonce. S'ils ne se trouvoient pas à Varsovie, je ie le conseil national d'en faire faire par-tout la reerche; de les rendre, de les casser, & d'en publier noms dans les gazettes. Je suis dans la conviction qu'un pareil acte de bassesse affectera douloureusement les dienes membres du conseil, & je ne doute nullement qu'ils ne remplissent à cet égard, les vœux que je leur resse au nom de tous les officiers qui se trouvent ici ». (Suivent les noms des neuf fugitifs).

A Okrze, le 16 octobre.

Signé, THADER KOCZYNSKO.

Réponse du conseil supérieur national au ci-devant généralissime Thadée Koczinsko.

« Digne généralissime! le conseil pleure la patrie dans votre malheur, & jamais il ne mit dans le destin la confiance qu'il mettoit dans votre vertu. Le civisme & votre exemple ne nous permettent pas de désespérer de la destinée de la patrie. Aussi long-temps qu'il sera en votre pouvoir de vous communiquer au conseil, nous ne desirons rien plus ardemment que de vous voir lui exposer, sans aucune retenue, tous vos propres besoins & tous ceux des valeureux guerriers, qui étoient les compagnons de vos exploits & sont aujourd'hui ceux de votre infortune.

« Le prix que nous mettens à votre retour est si grand, que pour vous ravoir, nous rendrions volontiers à l'ennemi tout ce que nous avons de ses prisonniers, & chacun de nous feroit sans hésiter le sacrifice de sa liberté pour vous faire obtenir la vôtre. C'est à vous, digne généralissime, qu'il étoit réservé de gouter le rare bonheur de recevoir de vos contemporains l'hommage de ce respect universel, qui n'est accorde que par la postérité la plus reculée. Tels sont les sentimens, telles sont les expressions du conseil : j'y joins, comme président, ce que ma sensibilité commande à mon estime personnelle.

Signé, TH. DEMBOWSKI, président du conseil-suprême.

#### ALLEMAGNE

Extrait de la gazette de Hambourg, du 31 octobre.

On écrit de Berne, en date du 19 de ce mois, « que la paix est signée entre la France & la Prusse par deux commissaires français d'une part, & par M. Marwal de l'autre. On n'a pas encore connoissance des articles du traité, mais on sait qu'il est rédigé en six articles, & qu'il a été signé le 12 de ce mois ».

Une seconde lettre de Berne, de la même date, porte la même nouvelle; & une troisieme de Basle, en date du 20, la confirme en termes encore plus précis.

Nota. Il n'est pas etonnant qu'une nouvelle ainsi répan

ES,

due ait circulé dans toute l'Allemagne, où il y a sûrement des puissances très-intéressées à accréditer un tel bruit; mais il est plus qu'extraordinaire que cet événement ait parcoura tout le nord avant de parvenir en France, qui touche à la Suisse, & que depuis la date du 12 octobre, à laquelle on rapporte ce traité, rien n'en ait percé.

On a remarque que dans un discours prononcé à la convention, il a été question des grands motifs qui peuvent déterminer les cours de Berlin & de Madrid à abandonner une coalition dont foutes les chances semblent devoir tourner au désavantage de ces cours. La première en effet trouveroit dans l'alliance de la république une puissante défense contre l'ambition, toujours menaçante, de la maison d'Autriche; & la seconde se trouveroit ainsi à l'abri du desir secret que nourrit l'Angleterre de s'approprier le Pérou & le Mexique. Ainsi plusieurs circonstances politiques concourent à laisser croire qu'il est de l'intérêt de ces deux cours de fuir cette otrange coalition, où elles consent l'une & l'autre le danger d'être les victimes de leurs alliés les plus considérables.

Ceci n'est pas une adhésion au bruit qui court sur le traité qu'on dit avoir été fait avec la Prusse, mais seu-lement une indication de la source de ce bruit. Il paroit être ne en Suisse, & avoir pris le chemin le plus long pour nous arriver par Hambourg.

### ANGLETER RE.

De Londres, le 7 novembre.

Notre ministere est plus divisé que jamais. Trois partis s'y choquent maintenant, celui de Pitt, celui da due de Portland & celui de Georges! car Georges a aussi un parti. On prétend que le roi, "qui n'aime pas Pitt, ne le conserve que parce qu'il croit qu'il lui est nécesaire pour diriger à son gré le parlement. Le parti de Portland se montre le plus sage & le plus habite; on voit même qu'il touche en quelques points à l'opposition que Portland n'a abandonnée que depuis peu. Cé parti improuve assez ouvertement les mesures adoptées par Pitt contre les puissances neutres, & qui ont produit le funeste effet d'élever contre l'Angleterre une masse énorme de haine, attisée par nos injustices criantes & impolitiques contre elles.

Hier, plusieurs particuliers ont été arrêtés & conduits devant le lord Mayor. Le crime dont ils sont accusés, c'est de s'être assemblés tumultueusement près du tribunal qui jugeoit M. Hardy, & à la fin de la séance d'avoir couvert de huées les juges à mesure qu'ils passoient. Le fait ayant été prouvé coutre ées particuliers, ils ont été conduits en prison, où ils seront détenus jusqu'à ce qu'ils trouvent suffisante caution pour leur comparution à la prochaine session générale; plusieurs jeures garçons ont été aussi arrêtés pour avoir hué les volontaires à cheval de la Cité. Ces arrestations causent une assez grande fermentation parmi le people.

tation parmi le peuple. Une lettre de Kingston, dans la Jamaique, en date du premier septembre, rapportée dans l'un de nos papiers, contient les détails suivans:

« Je profite du départ du vaisseau le Jones, pour vous, faire part des bonnes nouvelles que nous avons reçues de Saint-Domingue. Voici l'extrait de ma correspondance :

Saint-Domingue, 18 août. — M. Montalembert vient de remporter un nouvel avantage sur les bandits; il s'est emparé du dernier camp qu'ils occupoient dans la plaine du Port-au-Prince. Il lui faut beaucoup plus de trouves qu'il n'en a actuellement sous ses ordres, parce qu'il a une grande étendue de terrein à garder. Du reste, tout est tranquille du c'ité du Port-au-Prince, & la maladie fait infiniment moins de ravages.

22 douk. — Les Espagnols avoient à Saint-Domingue 6000 hommes de troupes réglées; ils étoient partis pour le fort Dauphin avec 12,000 hommes, y compris l'armée de Jean François. Arrivés à Jacques-Zy, un coup de canon partit des savannes de Caracool les a fait reculer. Ils ont des troupes & des vaisseaux, qu'ont-ils fait? rien; que font-ils? rien; que font-ils? rien; que feront-ils? rien. Ils ont abandonné les Gonaïves aux bandits, qui y ont commis de grands désordres. Les colons de Saint-Marc sont partis pour une expédition, dans l'intention, à ce que l'on croit, de chasser les bandits de ce quartier.

22 Août. — Trois cents negres armés viennent de se soumettre dans la paroisse de Saint-Marc & dans ses environs. Ils s'obligent de faire revenir tous les negres travailleurs de l'Arthonite, à condition qu'ils seront affranchis au bout de cinq ans ; offrant de faire en attendant teut ce qui sera exigé d'eux. Cet événement peut produire des changemens imp fans dans la partie de l'Ouest.

On dit, mais le fait n'est pas bien certain, qu'un can pareil arrangement a été proposé par Jean François. Il a gue donné une-liste de 803 negres de la plaine du Cap dont il réclame la liberté aux mêmes conditions. Alors le gouvernement remboursera aux propriétaires la valeur de ces avo esclaves; & la tranquillité une fois rétablie dans l'Ouest, ne pourra que contribuer beaucoup à ramener le calme dans le Nond.

30 Août. — Trois mille negres de l'Artibonite sont retournés à leurs trayaux. La tranquillité commence tout va de bon à se rétablir dans l'Ouest. On attend beaucoup con des mouvemens favorables qui ont eu lieu dans le Midi, il

(A l'ordinaire prochain d'autres détails reçus de Saint-Domingue).

Torbay, 2 novembre. — Extrait d'une lettre d'un officier, à bord d'un vaisseau de la stotte de l'amiral Howe.

Nous sommes arrivés ici vendredi dernier; après dix jours de croisière pendant un tems tres-orageux, nos frégates donnerent durant toute une matinée la chasse à une ligne de vaisseaux de guerre, qu'on suppose être ennemis. Nous comptons repartir sous peu. On croit que la flotte française est sortie pour intercepter le convoi pour le détroit; mais ce n'est pas très-certain. Il est arrivé ici de Plymouth, des mats & des vergues dont nous avons grand besoin. Cependant la saison est trop avancée pour tenir la mer avec une aussi grande flotte.

(Extrait des papiers anglais).

#### FRANCE.

### De Paris , le 17 frimaire.

Le ministre de la cour d'Espagne, le duc de la Alendia, vient de publier une exhortation fort pathétique aux braves Espagnols. Si le peuple castillan ajoute foi aux faits fondamentaux de cette homélie, on pourra dire qu'il est d'une robuste foi. Quoi qu'il en soit, nous donnerons demain cette piece curieuse & presque incroyable.

On écrit du port de la Montagne que les frégates la Vestale, la Junon & la Sérieuse ont reçu ordre de mettre

us de frampes parce qu'il a a reste, tout la maladie fait

int-Domingue it partis pour mpris l'armie coup de canon culer. Ils ont t? rien; que abandonné les le grands dértis pour une it, de chasser

ennent de se dans ses ens negres traseront affranen attendant ie de l'Ouest. du Cap dont

çus de Saint-

d'un officier, ral Howe.

ageux, nos la chasse à uppose être On croit que er le convoi n. Il est ares dont nous trop avancée glais).

la Alcudia, e aux braves x faits fon-'il est d'une ons demain

frégates la e de mettre

à la voile pour aller en croisiere. Il arrive journellement da bled de Barbarie. Parmi les présens que les frégates, parties derniétement, ont embarqués pour les deys d'Alger & de Tanis, il se trouve un superbe carrosse qu'on évalue à 50 mille livres. C'est une voiture anglaise que nous avons trouvée sur une prise appellée le Lark, & que le rot Georges se proposoit d'offrir en present au dege de

### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

### Séance du 14 frimaire.

C. Lesebvre, âgé de 41 ans, né à Port-sur-Saône, département de Haute-Saone, ci-devant laboureur, adjudant-général, chef de brigade;

P. Massé, 46 ans, domeurant au Montoire, district de nt peut pro- Guerande, marinier; mil 30

P. Robin, âgé de 21 ans, né à Nantes, ex-aide-dertain, qu'un camp du général Lamberty, actuellement commissaire des

guerres à l'armée de Sambre & Meuse; ous prévenus de complicité avec les membres du co-Alors le gou- mité révolutionnaire de Nantes, & autres co-accusés, pour valeur de ces avoir participé aux noyades, fusillades, & autres actes

lans l'Onest, arbitraires & barbares, ont été mis en jugement. Garnier, commis-négociant, ci-devant marin, a déclaré que, dans la nuit du 24 au 25 frimaire, il fut conduit sontres avec d'autres prisonniers pour être noyé, mais qu'il s'énance tout vada; qu'il fut repris quelque tems apres, traduit au de beaucoup comité, où Goullin lui dit, que la nuit de son évasion, lans le Midi il avoit précure character. il avoit use une chandelle pour le chercher dans des comodités; qu'il fut conduit au Bouffry, où il fut placé une basse-fosse pendant trois mois, par ordre du ité, & qu'il fut mis en liberté par Bourbotte : il a jouté que, par jugement de police correctionnelle, il avoit plus que 65 jours à rester en prison.

Coullin a fait quelques reproches à Garnier, & a dit en a imposé en alléguant qu'il avoit usé une chanpour le chercher dans des commodités

président a observé à Goullin que Garnier avoit été qu'il n'avoit plus que 65 jours de prison à subir; cependant il étoit le quatrieme sur la liste des noyés; avoit été destiné à une noyade que sans doute Goullin prouvoit pas aujourd'hui.

outlin a répondu que c'étoit Carrier qui avoit prooqué & ordonné cette noyade.

rrier a réplique que Boulet, actuellement agent na-l du district de Paimbœuf, fut envoyé chez lui pour anoncer une conspiration; qu'il se rendit, en conence, à l'assemblée des administrations; qu'on y proosa discrentes mesures; mais qu'il n'a jamais entendu ni

u qu'un transférement. Le président a donné lecture des articles 7 & 8 de ordre du comité, sanctionné par Carrier, pour la condité des 132 Nantais à Paris, & pour être la déposés bhaye, après en avoir prévenu le comité de saieté ale. Les voici:

Article 7. — Il sera déclaré aux personnes arrêtées, ue si elles font le moindre mouvement pour s'enfuir, elles seront susillées, & leurs biens confisqués. Cet ordre sera exécuté irrémissiblement. A cet effet, l'appel se fera denx fois par jour.

Article 8. - Ceux qui se seront soustraits à l'arrestation prononcée contre eux, & no se constitueront pas prisonniers dans les trois jours de la publication du présent, seront réputés émigrés, & traités comme tels.

Carrier a répondu que ce n'étoit que des menaces pour les contenir.

Le président. - Les 132 Nantois étoient regardés comme suspects, & vous vouliez les faire fusiller, les déclarer émigrés.

Carrier. - Eh! la société populaire, les tribunes même les accusoient!

Le président. - Aviez-vous va les motifs de leur arre tation? Ignoriez-vous que l'arrestation de plusieurs. d'entre eux n'avoit d'autres motifs que celui d'être mus-

Carrier. — On me dit que les motifs étoient graves; je le crus, & je demandai les motifs postérieurement.

Laenec, Bernard-Lacaise, Debourges, Pivetot, Fleurdepied & Minée out répété les déclarations qu'ils avoient précédemment faites, & que nous avons rupportées. La mémoire de Minée a paru ingrate, lorsqu'il s'agissoit de préciser certains faits.

Il s'est encore élevé une longue discussion sur les assemblées des corps administratifs, tenues les 14 & 15 frimaire.

Carrier a prétendu qu'avant son arrivée à Nantes, on avoit dénoncé une conspiration; que Forget en dénonce une autre à l'assemblée des corps administratifs.

Goullin. - Mon intention avoit été de laisser pescesur ma tête scule toute la responsabilité; mais je dirai le fait, je dévoilerai la vérité, quand on l'exigera; mass il n'est pas encore tems.

Carrier. - On annonce un principal moteur à Nantes; j'invite Goallin à dire la vérité.

Goullin. - Oui, je la dirai, & je ferai frissonner nos, perséculeurs.

Le président. — Je vous invite à dire la vérité, surtout si elle peut tourner à votre décharge ou à celle de vos co-accusés.

Goullin. - Ne croyez-pas que je veuille m'excuser; je sais que j'ai eu des torts; mais mon indignation est à son comble, quand je vois des gens qui ont partagé nos sentimens, nos principes, venir déposer contre nous. Je dirai

Chaux. - On a cru que c'étoit la haine qui m'animoit lorsque j'ai parlé de Forget; & j'apprends qu'il retourne

## CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de CLAUSEL).

Suite de la séance du 15 frimaire de 1 Pentends dire; s'écrie Boudin, qu'un décret de la convention a consacré les opérations du représentant dont il s'agit. Je déclare pour ma part, à la France, à l'Europe, à la postérité, que je n'ai participé ni directement ni indirectement à toutes ces horreurs.

La convention se leve toute entiere pour faire la même déclaration.

Ne faisons pas plus long-temps retentia cette enceinte

de tant d'horreurs, dit Audré Dumout. Je demande que les trois comités s'assemblent sur-le-champ, reçoivent toutes les déclarations, & fassent un rapport sous trois

Avant tout, réparons le mal autant qu'il est en nous, dit Bréard. Je demande, ainsi que Goupilleau & Rovere, que les habitans de Bédouin puissent retourner dans leur commune, & que les comités soient chargés de leur rendre leurs habitations. — Vifs applaudissemens; décrété à l'u-

Les canaux de la vérité sont ouverts, s'écrie Legendre de Paris; il faut qu'elle arrive de toutes parts & toute entiere à la couvention. Je demande si l'ancien comité de gouvernement a pu ignorer toutes ces horreurs que jamais il ne vous a dénoncées? S'il les a ignorées, il n'en est pas moins coupable : n'avoit-il pas votre confiance? n'avoit-il pas des fonds à sa disposition? qu'en a-t-il fait? Oh! il savoit bien ce qui se passoit; car Barrere est venu justifier Lebon à la tribune. Recherchez donc tous les coupables; faites le procès au crime, ou la postérité vous le fera en masse. (On applaudit).

Legendre exhorte ses collegues à déployer toute leur énergie : « La modestie, dit-il, qui souvent est une vertu, soreit ici un crime. En vain allégueroit-on qu'on n'a pas le talent de la parole : ni moi non plus je n'ai pas ce talent; mais l'homme de bien n'est-il pas toujours assez éloquent quand il faut punir les scélérats. — Vifs applautissemens.

L'opinant appuie la proposition d'André Dumont; elle

Lecointre de Versailles monte à la tribune; il présente un imprimé à la convention : cet imprimé, dit-il, contient les crimes de votre ancien comité de salut public; & cette fois vous ne direz pas que je n'ai pas de preuves; elles y sont. Je demande le renvoi de cet écrit aux trois comités & la distribution. — Ordonné.

Le représentant Lanjuinais écrit que, depuis quinze mois, il gémit dans un cachot : il représente qu'il a été poursuivi & mis hors de la loi par Robespierre & son infame faction; il demande que l'assemblée se fasse faire un rapport par ses comités, sur une lettre qu'il leur a écrite en vendémiaire. Ce rapport est ordonné; il se fera dans trois jours.

André Dumont réclame aussi un rapport sur le représentant Devérité, mis hors de la loi pour avoir écrit sur la constitution de Condorcet & celle des comités; faute, dit-il, qui certes ne méritoit pas une telle punition. — Ordonné.

Taccusateur public fait passer à l'assemblée une longue litte de témoins fournie par Carrier, & dont ce dernier dernier demande l'intervention dans son procès : il annonce qu'il fournira encore une autre liste le lendemain. La plupart de ces témoins indiqués sont des officiers ou autres personnes employées aux armées.

On observe que ce n'est qu'un moyen de prolonger son affaire, & que c'est aux jurés à déclarer s'ils ont besoin, pour éclairer leur conscience, d'entendre ces témoins. — L'assemblée passe à l'ordre du jour : elle renvoie à ses comités diverses propositions relatives aux citoyens regardés comme émigrés, parce qu'ils se sont soustraits à des mandets d'arrêt.

La convention procede à l'appel nominal pour le renouyellement de trois membres du comité de salut public.

Les membres sortis sont: Cochon, Bréard & Thuriof: On leur a donné pour successeurs, André Dumont, Boissy, d'Anglas, Dubois-Crancé.

### Séance du 15 au soir.

Cette séance a été consacrée à l'appel nominal pour le renouvellement de quatre membres du comité de sûreté générale.

Les membres sortis sont : Colombelle , Clausel , Levasseur (de la Marne), & Lesage-Sénaut. Ceux qui les remplacent sont : Legendre (de Paris), Boudin, Laumont, Goupillau (de Montaigu).

### Séance du 16 frimaire.

Becker donne lecture d'une lettre qu'il a reçu de Sarguemine : cette lettre dénonce le nommé Bidault pere, administrateur du directoire, pour avoir acheté à un maximum qu'il avoit réglé lui - même, les vins d'un au, thomme tombé sous le glaive de la loi; il étoit commissaire gées, peur présider à la confection de l'inventaire de ce con-L'about de la loi; de ce con-L'about de la loi suite de ce con-L'about de l'inventaire de l'inventaire de l'inventaire de ce con-L'about de l'inventaire de l'invent

Becker, après avoir observé que ce Bidault n'est pas le seul administrateur qui ait mis ses intérêts à la place de ceux de la nation, demande le renvei de cette lettre au représentant qui est sur les lieux.

Des citoyens de la commune de Corge vieunent applaudir aux travaux de l'assemblée, & dénoncer leur ancien comité révolutionnaire.

Perrin dénonce un membre de ce comité pour avoir méconnu dans sa personne la qualité de représentant. Le tout est renvoyé au comité de surete générale.

Le comité des finances, par l'orgune d'un de ses membres, dément le bruit répandu d'une grande quantité de papiers sur l'étranger, achetés par la trésorerie nationale lors du séquestre mis sur les biens des étrangers.

Cambacérès soumet à la discussion le code civil· Le rapporteur expose que la convention a voulu presenter au peuple français un recueil de préceptes, o chacun pût trouver les regles de la vie civile.

Le premier projet de ce code avoit été rédigé dans chon esprit; mais en le discutant, on a découvert en lui plada sieurs imperfections que le comité de législation fut chargavoi de faire disparoître.

On observa sur-tout que dans quelques titres, les me dacteurs avoient placé à-la-fois les principes & les devi loppemens, tandis que d'autres titres ne contenoient que des bases isolées.

des bases isolées.

Il étoit nécessaire de faire disparoître cette différence.
La législation civile qui semblable à un génie familie

La législation civile qui, semblable à un génie familier conseille les citoyens dans toutes leurs démarches & mêle à toutes leurs actions, doit être réduite à une form telle que tous les esprits puissent la saisir & l'avoir tor jours présente.

Le rapporteur dit que c'est pour atteindre ce but que dans le nouveau projet de code le comité s'est attaché séparer les principes des développemens. Quand ces basseront bien posées, les loix de détails seront aussi facile à faire qu'à saisir.

La discussion s'ouvre : quelques titres sont décrétés La discussion ajournée.